

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 102

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190201

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Mise à disposition de Mme Pauline CHASSIN à temps complet auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) - Renouvellement - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 102

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190201

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Mise à disposition de Mme Pauline CHASSIN à temps complet auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) - Renouvellement - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale est compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.

A ce titre, elle met notamment en oeuvre dans le département :

- les politiques relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'insertion sociale des personnes handicapées, aux actions sociales de la politique de la ville, aux fonctions sociales du logement, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances,
- les politiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

□ **Motivation et Opportunité :**

Dans le cadre de sa politique de développement social qu'elle mène aux plus près des quartiers, la Ville de Saint-Étienne dispose de chefs de projets chargés de favoriser la convergence des volets sociaux, urbains et économiques des projets structurants de la Ville.

Véritables experts de l'action publique de terrain, ces chefs de projets sont détenteurs d'une connaissance fine des problématiques sociales présentes dans les différents quartiers de la ville. Leur sensibilité plus ou moins marquée envers une ou des thématiques spécifiques de la problématique sociale a conduit, en 2013, l'un d'entre eux, à souhaiter investir spécifiquement le champ de la politique relative aux droits des femmes et à occuper un poste de déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Par cette démarche, la Ville de Saint-Étienne contribue à mettre à disposition des compétences sur un champ de l'action publique qui correspond pleinement au projet de développement social porté par la Municipalité. La Ville de Saint-Étienne bénéficie ainsi, directement, d'une collaboration privilégiée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans un travail partenarial pour la mise en oeuvre de projets de développement social dans les quartiers.

Par délibération n° 194 du 6 mai 2013, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de Mme Pauline CHASSIN auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à compter du 15 mai 2013 pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Puis, par délibération n° 177 du 2 mai 2016, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la mise à disposition de Mme Pauline CHASSIN jusqu'au 14 mai 2019 inclus.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de Madame Pauline CHASSIN, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, à compter du 15 mai 2019 pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse.

□ **Contenu :**

L'agent mis à disposition a, pour mission, sous l'autorité du préfet de département, la mise en oeuvre des mesures gouvernementales prises en faveur des femmes et visant notamment à :

- assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle,
- promouvoir les droits et le partage des responsabilités politiques et sociales,
- favoriser l'insertion dans la cité,
- veiller à une meilleure information des femmes sur leurs droits.

Cette décision de mise à disposition, qui est renouvelée cette année pour une nouvelle période de trois ans, doit prendre la forme d'un avenant n°2 à la convention du 15 mai 2013, qui est joint à la présente délibération.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :
Dépense (coût de l'agent
traitement+régime
indemnitaire) : 48 168€
an
Recette de mise à
disposition : 48 168€/an

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	Dépense : 48168€ Recette 48168€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition à titre onéreux (conformément aux dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008) d'un agent municipal auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- approuver l'avenant n°2 à la convention initiale avec cette administration réglant les modalités de cette mise à disposition,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 Dépense : chapitre 012 - articles 6411 et suivants Recette : chapitre 70 - article 70846
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY